

MM. de l'Institut de France qui, dans la séance du 7 août 1857, lui ont décerné une couronne.

Je demande pardon des noms propres, mais cette statistique n'est pas de moi. Elle appartient à M. le docteur de Bourriane qui, dans la *France littéraire* du 6 décembre 1862 (1), est venu réveiller une querelle endormie et nous présenter les résultats du nouveau siège comme aussi définitif et aussi désastreux pour nous que l'ancien : *risum teneatis, amici !*

J'ai encore les notes que je jetais sur le papier, il y a sept ans, pour répondre à l'article du *Journal de Saône-et-Loire*. Mais le premier moment de surprise et d'émotion passé, j'avais pris la résolution de m'abstenir. C'était, me semblait-il, donner trop d'importance à un rêve. Le silence, le temps et le texte de César en feraient prompt justice.

Mais puisque je me suis trompé ; qu'il surgit de nouvelles

(1) P. 164, col. 2. « Oui l'autorité de Plutarque et de Dion Cassius est « mise de côté. MM. de l'Institut lui préfèrent de beaucoup celle d'un « moine du nom de Heric... » — Et p. 165, col. 1^{re}. « C'est ce faussaire « que l'Institut couronne, dans sa séance du 7 août 1857. » Plus bas : « Et « MM. de l'Institut s'attendaient-ils, lorsqu'ils s'extasiaient sur toutes ces « vieilleries de Rome, à voir les détracteurs de Sainte-Reine les retourner « contre elle ? » — Page 165, col. 2^e, ligne 27^e : « Le conte du moine « Heric aura, dans vingt autre mille ans, doublé ses chanches, on fouillera « les fouilles de MM. de la Carte des Gaules. Ce sera de plus en plus les « tranchées césariennes. » — Page 167, col. 2^e : « Ce n'est pas que nous « ayons charge de refaire la carte des Gaules. » — Page 165, col. 1^{re}, ligne 26 : « MM. de l'Institut avaient en tout cas compté sans MM. Dela- « croix, Desjardins et Quicherat. » Enfin, voici pour d'autres qui s'en tire- « ront comme ils pourront : « Il y a ici, comme toujours, un troisième « parti, celui qui se rit des deux autres, celui du Comité des travaux histo- « riques qui alterne ses agaceries, et se prononce avec la même aisance, un « jour pour Alaise, et un autre jour pour Sainte-Reine. » (Page 164, col. 1^{re}.)